

PARTICULIERS

ÖKOFEN



VOUS PRÉSENTENT



2019
**COUP DE POUCE
ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE**



LES NOUVELLES ÉCO-PRIMES



**BAR-TH
113**

4 750€

**d'éco-prime
COUP DE POUCE +**

**POUR VOTRE CHAUDIÈRE
À GRANULÉS ÖKOFEN**

3 000€
d'éco-prime
COUP DE POUCE



**BAR-TH
143**

4 750€

**d'éco-prime
COUP DE POUCE +**

**POUR VOTRE SYSTÈME
SOLAIRE COMBINÉ ÖKOFEN**

3 000€
d'éco-prime
COUP DE POUCE

NOUVEAUTÉS 2019

**POUR TOUS
LES MÉNAGES**

NOUVEAUX CRITÈRES
REMPACEMENT DE CHAUDIÈRE
AU FIOUL, **CHARBON & GAZ**
(HORS CONDENSATION)

Opération valable pour les devis acceptés
(datés et signés par le bénéficiaire)
entre le 15 janvier 2019 et le 31 décembre 2019.

sous réserve de modifications réglementaires ou d'évolution des tarifs adoptés par Sonergia

PRIMES COUP DE POUCE OU COUP DE POUCE + ?

Vous pouvez bénéficier des primes
COUP DE POUCE + si vos revenus ne dépassent
pas les plafonds ci-dessous (RFR) :

NOMBRE DE PERSONNES DANS LE MÉNAGE	1	2	3	4	5	Par personne en plus
Si le revenu fiscal de référence du ménage est inférieur ou égal à...						
TOUTES RÉGIONS (SAUF IDF)	18 409 €	26 923 €	32 377 €	37 826 €	43 297 €	+ 5 454 €
RÉGION ÎLE DE FRANCE	24 194 €	35 510 €	42 648 €	49 799 €	56 970 €	+7 162 €

OPÉRATION VALABLE POUR LE REMPLACEMENT D'UNE CHAUDIÈRE FIOUL OU CHARBON OU GAZ (HORS CONDENSATION)*

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À JOINDRE AU DOSSIER

- Facture de fioul / de gaz / d'achat de charbon à l'adresse des travaux de moins de **18 mois** ;
- ou DPE (Diagnostic de performance énergétique) de moins d'un an ;
- ou contrat d'entretien de l'équipement.

MENTIONS OBLIGATOIRES SUR LA FACTURE DES TRAVAUX

- Mention : «Dépose d'une chaudière [FIOUL ou CHARBON ou GAZ]» ou «Dépose d'un équipement de chauffage à CHARBON» ;
- Marque et réf. de l'ancien équipement ;
- Marque et réf. du nouvel équipement ;
- Caractéristiques techniques du nouvel équipement.



sonergia .fr

Cité de la cosmétique

2, rue Odette Jasse

13015 Marseille

04 84 52 55 45

contact@sonergia.fr



Dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE), SONERGIA participe à l'opération *Coup de pouce économies d'énergie* mise en place par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Cette opération a pour objectif d'inciter financièrement les ménages à remplacer leur vieux système de chauffage (fioul, charbon ou gaz hors condensation) par une solution de chauffage performante et/ou à réaliser l'isolation de leurs toitures ou planchers. Les primes sont versées par SONERGIA, signataires de la Charte *Coup de Pouce Economies d'Energie*.

Un bénéficiaire ne peut prétendre pour une même opération qu'à une seule prime versée dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie.